

# Accueil des Gens du voyage en Wallonie

## Rapport d'activités global 2023

### 1. Introduction

En 2023, **huit villes et communes** wallonnes ont accueilli des groupes de Gens du voyage pour des séjours temporaires avec le soutien de la Région wallonne : Amay, Ath, Bastogne, Charleroi, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Sambreville, Verviers et Wasseiges. Les informations recueillies auprès de ces communes ont permis l'élaboration de ce rapport d'activités.

Si celui-ci ne peut prétendre fournir un tableau exhaustif des séjours des Gens du voyage en Wallonie et de leur gestion au niveau local, il permet de les appréhender dans des villes et communes qui, depuis des années, ont volontairement autorisé des groupes de Gens du voyage d'y occuper, de quelques jours à quelques semaines, un ou plusieurs terrains dédiés à cet effet par les autorités communales, et ce avec le soutien de la Région wallonne. L'accueil de groupes de Gens du voyage de façon plus ou moins ponctuelle est également toléré ou organisé de façon officielle par d'autres communes. Le présent rapport ne peut donc fournir une image exhaustive des statistiques relatives aux séjours sur le territoire wallon.

### 2. Les Gens du voyage

En Belgique, contrairement au niveau européen, il est fait une distinction entre les **Gens du voyage** et **les Roms**.

Le terme « Roms » utilisé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms). Ce terme englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

En Belgique, le terme « **Roms** » est utilisé pour désigner les populations Roms – essentiellement sédentaires - qui ont migré depuis des pays d'Europe centrale et orientale, distinctes des populations au mode de vie mobile présentes depuis parfois des siècles en Europe de l'Ouest et que nous appelons les **Gens du voyage**.

Ce groupe multiple partage une culture et une identité marquées par un mode de vie mobile, pratiqué depuis des générations, pour des motifs divers et principalement économiques, professionnels, religieux et/ou familiaux.

Le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (CWASS) définit ce groupe non homogène que sont **les Gens du voyage** comme « *des communautés d'origines différentes caractérisées par un habitat mobile et par des périodes de séjour temporaire et par des périodes de séjour hivernal* », la période de séjour temporaire étant la période de l'année de mars à octobre durant laquelle les Gens du voyage se déplacent de lieu en lieu, et la période hivernale étant la période de l'année comprise entre novembre et fin février (Partie décrétable, art. 149/1).

Des données précises sur le nombre de Gens du voyage résidant ou circulant en Belgique et singulièrement en Wallonie font toujours défaut (les Gens du voyage ne constituant pas une

catégorie administrative). Cela étant, l'a.s.b.l. « Centre de Médiation des Gens du voyage et des Roms en Wallonie » (CMGV) estime qu'aujourd'hui, dans notre pays, plusieurs milliers de familles parcourent le territoire tout au long de l'année, en caravanes, campings-cars ou mobil-homes et généralement en groupes.

Par ailleurs, toujours selon le Centre de médiation des Gens du voyage, le nombre de Gens du voyage en Belgique oscillerait entre 15.000 et 20.000 personnes qui se répartissent entre la Flandre, la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie.

À ces chiffres s'ajoutent plusieurs centaines de familles (environ 3.000 à 5.000 personnes) qui traversent le pays durant la « belle saison », en provenance des pays avoisinants.

### 3. Le soutien de la Wallonie

Jusqu'en 2020, le soutien de la Région wallonne aux communes organisant les séjours temporaires des Gens du voyage sur leur territoire s'effectuait sur la base d'une convention de partenariat conclue bilatéralement entre chaque commune et la Région. L'aide régionale consistait en une subvention annuelle de 10.000 euros pour financer des frais de fonctionnement (montant à charge du budget de l'Action sociale) complétée par des points APE (à raison de maximum 8 points par commune) pour couvrir des dépenses en matière de frais de personnel.

Depuis 2021, le soutien de la Wallonie aux communes repose sur le décret du 2 mai 2019 relatif à l'aide aux Gens du voyage, lequel prévoit notamment l'octroi d'une subvention forfaitaire annuelle de 30.000,00 euros pour les communes qui organisent une aire d'accueil pour des **frais de personnel et de fonctionnement**. Cette subvention permet aux communes de désigner un référent local au sein du personnel communal pour l'accueil des Gens du voyage sur son territoire. Les frais de fonctionnement permettent de couvrir une partie des frais liés au personnel en charge de l'accueil, des frais d'entretien de l'aire d'accueil ou la location de dispositifs mis à disposition des Gens du voyageurs (WC portatifs, containers à déchets, etc.). La prise en charge des consommations des voyageurs sur le terrain est cependant inéligible dans le cadre de cette subvention.

Ajoutons que la Wallonie a prévu en outre une aide en infrastructures pour la création d'aires d'accueil dotées d'équipements en eau courante, en électricité et en sanitaires. Cette aide s'est concrétisée pour la première fois par un appel à projets lancé en mai 2019, à l'issue duquel les projets de cinq villes et communes ont été sélectionnés par le Gouvernement wallon le 14 juillet 2021 (Amay, Bastogne, Charleroi, Mons et Sambreville). La Ville de Mons a cependant décidé d'abandonner son projet d'aménagement fin 2021. Quatre communes poursuivaient donc leur projet d'aménagement d'une aire d'accueil en 2023.

### 4. L'action du Centre de Médiation des Gens du voyage et des Roms en Wallonie

À la suite de l'adoption du décret du 2 mai 2019 relatif à l'aide aux Gens du voyage, le Centre de Médiation a été agréé le 28 novembre 2019 par le Gouvernement wallon en tant qu'**organisme spécialisé en médiation des Gens du voyage**, lequel a augmenté son soutien financier à l'opérateur.

Dans le cadre de son agrément, le Centre de Médiation a pour missions de :



- « Promouvoir les projets sociaux et socioprofessionnels des Gens du voyage et favoriser la participation citoyenne des Gens du voyage et de leurs associations ;
- Apporter une aide à l'accomplissement des formalités administratives aux Gens du voyage, notamment en lien avec leur habitat mobile ;
- Favoriser et améliorer les relations entre les autorités publiques locales, les Gens du voyage et la population sédentaire ;
- Informer et assurer un accompagnement des autorités publiques dans la gestion du séjour des Gens du voyage ;
- Assurer la médiation, notamment en intervenant sur le terrain à la demande des communes ou des Gens du voyage, en ce compris dans les cas d'urgence ;
- Recueillir des données statistiques sur les groupes, les interventions de l'organisme et leur interprétation ;
- Analyser des règlements et « bonnes pratiques » en Europe ;
- Proposer des orientations de la politique de l'accueil des Gens du voyage en Région de langue française ;
- Informer les services de l'Administration<sup>1</sup>. »

Le centre de Médiation des Gens du voyage est un partenaire et une ressource essentielle pour les communes qui organisent l'accueil sur leur territoire. Il met son expertise au service des référents locaux afin de les outiller dans la gestion des séjours, mais peut également intervenir en tant que médiateur en cas d'occupation non autorisée ou de situation conflictuelle.

## 5. La gestion communale de l'accueil

### a. Le référent local et les collaborations

Les villes et communes soutenues financièrement par la Région wallonne dans le cadre de la gestion des séjours temporaires de groupes de Gens du voyage ont désigné au sein du personnel communal un référent pour l'accueil de ces groupes.

Les missions dévolues à ces agents sont assez diverses. Cela va généralement de la gestion des réservations des périodes de séjour à l'organisation d'activités pour les femmes et les enfants, en passant par la gestion des aspects techniques (raccordement à l'eau et à l'électricité, état des lieux, ramassage des déchets, etc.), l'accueil des groupes à leur arrivée, le briefing sur les modalités d'occupation du terrain (participation financière, gestion des déchets, etc.), la transmission des informations aux riverains du site et si nécessaire la médiation entre ceux-ci et les groupes, l'information et l'orientation des Gens du voyage vers les services, les démarches vis-à-vis des écoles, etc.

Pour remplir leurs missions, la plupart des référents développent des collaborations avec d'autres services ou opérateurs. Sept des huit villes et communes subventionnées font état de partenariats

---

<sup>1</sup> Décret du 2 mai 2019 relatif à l'aide aux Gens du voyage modifiant la 2<sup>ème</sup> partie, livre 1<sup>er</sup>, titre VII, du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé.

pour la gestion des séjours temporaires des Gens du voyage sur leur territoire. Seule la Ville d'Ath n'a pas mentionné de partenariat développé dans le cadre de l'accueil.

<b>Partenariats développés par les villes et communes</b>	
<b>Police</b>	<b>7</b>
<b>Autre service communal</b>	<b>8</b>
<b>Intercommunale/Province</b>	<b>6</b>
<b>Centre de Médiation des Gens du Voyage</b>	<b>4</b>
<b>Service Cohésion Sociale de la commune</b>	<b>4</b>
<b>Service communal en charge des travaux et des installations techniques</b>	<b>3</b>
<b>Crèches et écoles</b>	<b>3</b>
<b>CPAS</b>	<b>2</b>
<b>Gestionnaire de terrain</b>	<b>1</b>
<b>Autre</b>	<b>2</b>

Les services communaux, les services de police et le Centre de Médiation des Gens du voyage, mais aussi les intercommunales (dont fournisseurs d'eau et/ou électricité) sont les partenaires les plus souvent cités.

Les partenariats repris dans la catégorie « Autre » concernent les représentants des Gens du voyage ou encore un service d'encadrement des peines alternatives qui contribue à l'entretien d'un terrain.

Les communes subventionnées disposent toutes d'une expérience de plusieurs années dans la gestion et l'organisation de l'accueil. Les partenariats mis en place commencent donc à être bien établis et intégrés dans le projet de séjour de la commune.

#### b. Les terrains d'accueil

##### b.1. Nombre et superficies

Un terrain a été mis à disposition dans 7 des communes subventionnées, contre 8 terrains dans 8 communes en 2022, 13 terrains pour 9 communes en 2021 et 16 terrains pour 11 communes en 2020. Il apparaît donc que même si les communes qui organisent habituellement l'accueil continuent à mettre les mêmes terrains à disposition, leur nombre se réduit au cours des années. Parmi ces terrains un seul, celui de Wasseiges, est privé et est géré par un exploitant en collaboration avec la commune.

Il est à noter qu'en 2023, la Ville de Sambreville ne disposait plus de terrain officiel pour organiser l'accueil des GDV. La convention avec le Port Autonome de Namur mettant un terrain à disposition de la Ville pour y organiser l'accueil a pris fin en septembre 2022. Durant l'année 2023, la Ville de Sambreville, à défaut de pouvoir identifier un autre terrain adéquat et en attente de la réalisation des travaux de l'aire d'accueil définitive, a géré les occupations de groupes sur 2 sites industriels de son territoire (Ivovyn et Saint-Gobain) qui ne sont pas répertoriés dans la liste ci-dessous.

En termes de superficie, les terrains réservés à l'accueil des Gens du voyage oscillaient entre 1200 m<sup>2</sup> et plus de 2 hectares.

Ville/Commune	Superficie(s)
Amay	?
Ath	3164
Bastogne	6382
Charleroi <sup>2</sup>	2550
Ottignies – LLN	2000
Verviers	4700
Wasseiges	20752

#### b.2. Equipement des terrains

L'absence de terrains véritablement aménagés et équipés parmi les communes subventionnées pour l'accueil des Gens du voyage<sup>3</sup> se traduit par un niveau d'infrastructures parfois rudimentaire, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Dans l'attente de la réalisation d'aires d'accueil définitives, il apparaît que la qualité des aménagements des aires temporaires évolue lentement.

Equipement des terrains	Oui	% Oui
Raccordement à l'eau	7	100%
Raccordement à l'électricité	7	100%
Lavabos avec eau froide uniquement	1	14%
Lavabos avec eau chaude	0	0%
WC	5	71%
Douches chaudes	1	14%
Sanitaires adaptés aux PMR	0	0%
Ramassage des immondices	7	100%
Bouche d'incendie	3	43%
Accès facile pour les véhicules (y compris les véhicules de la lutte contre les incendies) avec revêtement adapté	6	86%
Eclairage public	5	71%

Sur les 7 terrains mis à disposition en 2023, tous disposaient d'un raccordement à l'eau et à l'électricité ainsi que d'un service de ramassage des immondices.

Des WC étaient disponibles sur 5 terrains, mais il s'agissait dans la plupart des cas de WC mobiles et aucun ne sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Seuls 5 terrains disposent d'un système d'éclairage public et moins de la moitié des terrains disposaient d'une bouche d'incendie. Pour un des terrains, l'accès n'est pas adapté pour les caravanes par tous les temps.

<sup>2</sup> A Charleroi, le terrain peut être étendu à 3.150 m<sup>2</sup> l'été lorsque l'accès aux prairies est possible.

<sup>3</sup> La Ville de Namur, disposant d'un terrain aménagé et équipé en eau, en électricité et en sanitaires, n'a pas sollicité la subvention régionale depuis 2021.

Les deux terrains non officiels occupés à Sambreville disposent quant à eux d'un raccordement à l'eau, d'une bouche d'incendie et d'un service de collecte d'immondices organisé par la Ville. Le terrain « Inovyn » permet également le raccordement à l'électricité et un accès à des lavabos et WC.

A défaut d'aires d'accueil aménagées, le niveau d'équipement constaté interpelle à la fois quant aux conditions d'accueil et au niveau de sécurité sur les sites où les groupes sont amenés à séjourner.

### b.3. Participation financière demandée aux Gens du voyage

Toutes les villes et communes ont demandé une participation financière aux groupes accueillis pour un séjour temporaire sur leur territoire, mais le modèle économique varie dans chaque commune.

	Oui	Villes/Communes
<b>Caution</b>	6	Amay, Ath, Bastogne, Charleroi Ottignies-Louvain-la-Neuve, Verviers
<b>Païement des charges par forfait</b>	5	Amay, Ath, Charleroi, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wasseiges
<b>Païement des charges sur la base de la consommation réelle</b>	2	Bastogne, Verviers
<b>Frais pour le ramassage des immondices</b>	2	Ottignies-Louvain-la-Neuve, Verviers

Le montant de la caution est très variable, s'élevant de 600 euros (Amay), en passant par 400 euros (Bastogne) ou encore 500 euros (Charleroi). Certaines communes ont aussi mis en place un système de caution par caravane qui peuvent s'élever à 75 euros/caravane à Ottignies-Louvain-la-Neuve ou 100 euros à Verviers et Ath.

Le forfait pour les charges est également très variable et est réclamé généralement sur une base hebdomadaire, excepté à Ottignies-Louvain-la-Neuve où le forfait est calculé sur une base journalière, à savoir :

- Amay : 70 € par semaine et par famille
- Ath : 70€ par semaine et par caravane.
- Charleroi : 62 € par semaine par caravane.
- Ottignies-Louvain-la-Neuve : le forfait de 5,00 euros/jour/caravane
- Wasseiges : le forfait est 140€ par semaine et par famille et couvre l'emplacement et les charges.

A Verviers les groupes paient les charges selon leur consommation réelle et à Bastogne ils ne paient que l'électricité au prix de 0,25 €/KwH.

### b.4. Gestion des déchets

La gestion des déchets est un sujet régulièrement abordé dans le cadre de l'accueil des groupes de Gens du voyage, tant elle peut s'avérer complexe si l'un ou l'autre groupe a tendance à moins se soucier du tri ou tend à abandonner des immondices sur le terrain le jour du départ.

Avec l'expérience acquise, l'organisation de la collecte est intégrée dans l'organisation de l'accueil et les communes ont chacune mis au point des systèmes de collecte qui fonctionnent, même s'ils ne sont pas uniformes. Généralement, des containers sont prévus sur le terrain et évacués régulièrement par les services de gestion de déchets comme c'est le cas à Amay, Bastogne, Charleroi et Verviers. A Wasseiges, le terrain étant un camping privé, la vidange est effectuée par une société privée. La collecte repose également parfois sur des sacs-poubelle (à Ath et à Ottignies-Louvain-la-Neuve).

Cette gestion étant parfois un enjeu important dans la cohabitation des groupes au sein des communes, il apparaît que le rôle du référent est central pour assurer le respect des règlements communaux et organiser pratiquement la collecte avec les groupes.

## 6. L'accueil en 2023

### a. Les caractéristiques des séjours et des groupes

Sur les huit villes et communes subventionnées par la Région wallonne pour la gestion des séjours temporaires, 7 ont accueilli des groupes en 2023.

A Verviers, à la suite de l'occupation de longue durée par une famille locale qui a pu être relogée, la commune a pu réaffecter son terrain à l'accueil temporaire depuis le 1<sup>ier</sup> janvier 2023. La Ville avait reçu 8 réservations en 2023, mais a vu tous les groupes annuler leur venue pour des raisons diverses : problèmes liés aux véhicules, séjour prolongé là où ils se trouvent, météo, raisons économiques....

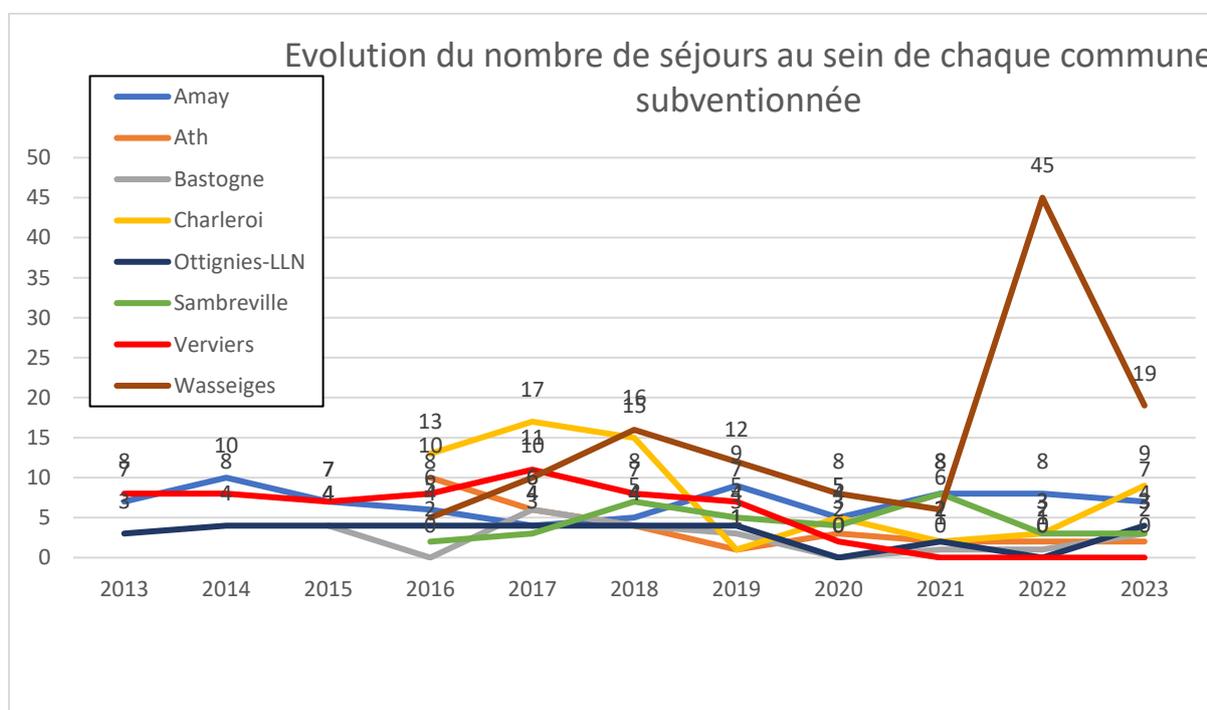
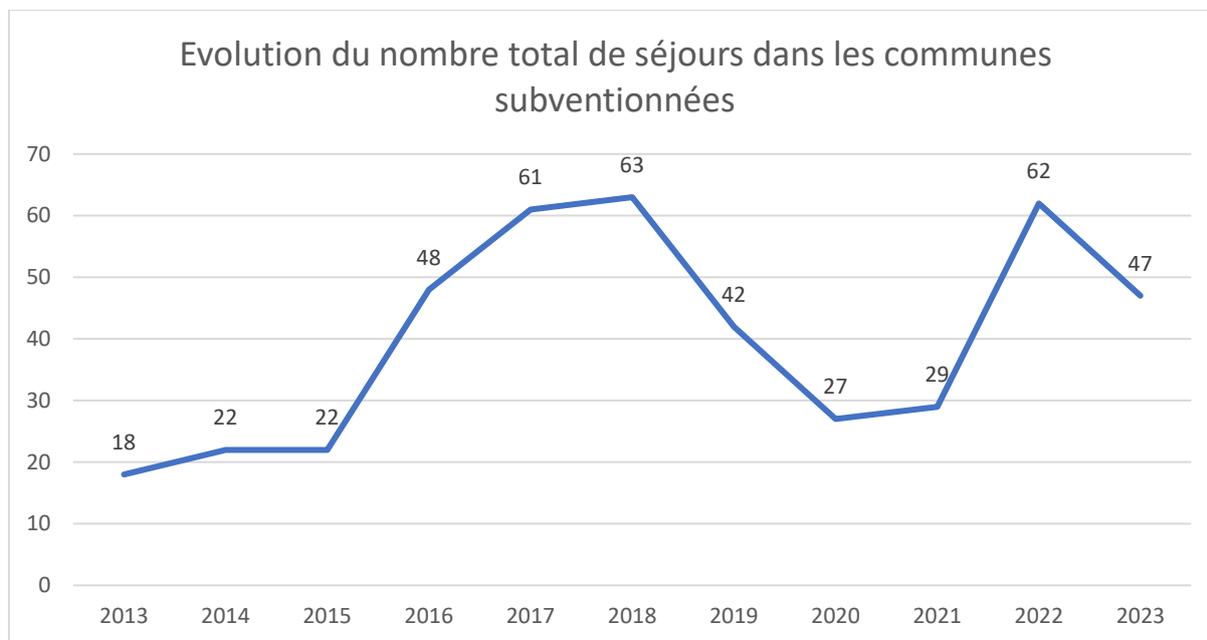
Au total, **47 séjours** ont été comptabilisés dans ces 7 villes et commune, dont 3 sur la commune de Sambreville sur des terrains non dédiés à l'accueil. Il s'est agi de minimum 2 groupes à Ath jusqu'à maximum 19 séjours dans la commune de Wasseiges.

Commune	Nombre de séjours	Nombre de jours
Ath	2	239
Amay	7	32
Bastogne	3	117
Charleroi	9	209
OLLN	4	111
Sambreville	3	17
Verviers	0	0
Wasseiges	19	858
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>1583</b>

Parmi les 8 villes et communes subventionnées, deux ont accueilli des groupes en **période hivernale** (Amay et Charleroi). Les autres communes indiquent ne pas avoir reçu de demandes pour cette période. Dans un cas (Ottignies-Louvain-La-Neuve), le terrain communal en gazon est peu adapté pour cette saison.

D'après les données récoltées par les villes et communes, ces 47 séjours représentent un total de **776 caravanes** et approximativement 461 familles. Dans la mesure où certains groupes peuvent s'être déplacés d'une commune à l'autre, les 47 séjours répertoriés ne correspondent pas forcément à 47 groupes différents.

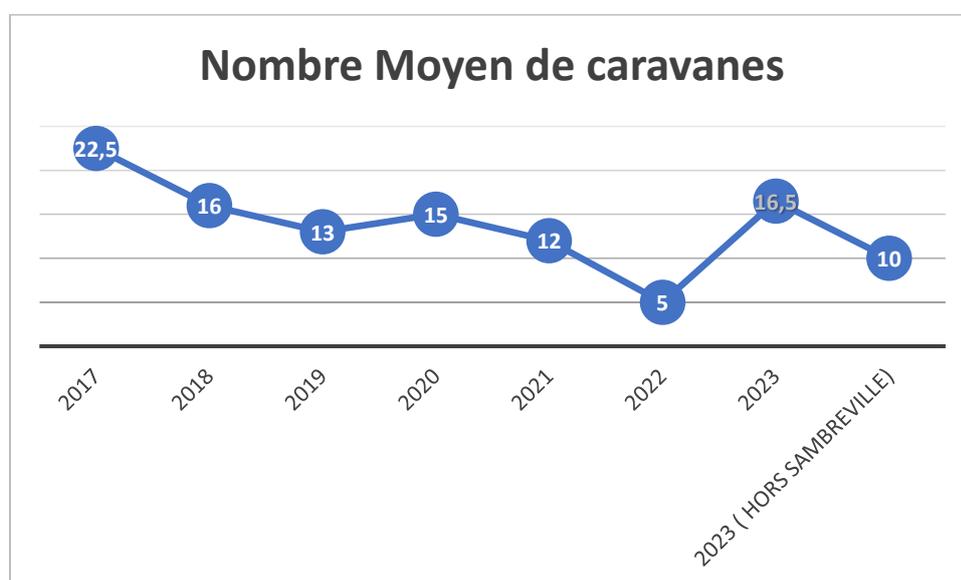
Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser l'évolution du nombre de séjours comptabilisés au sein des villes et communes qui accueillent des groupes depuis plusieurs années avec le soutien régional.



Les années 2020 et 2021 avaient été marquées par les effets de la crise Covid. En 2022, la forte augmentation du nombre de groupes accueillis à Wasseiges était due à l'adaptation du mode de

comptage et qui n'apparaissent pas les années précédentes. Cette année 2023, nous permet donc d'avoir un aperçu du nombre de groupes accueillis qui s'inscrit dans la tendance des années précédentes. Rappelons toutefois que ces chiffres ne prennent pas en considération l'accueil sur le terrain officiel organisé par la Ville de Namur, mais qui n'a pas sollicité de subvention régionale, ni l'accueil officieux ou toléré de groupes dans d'autres communes wallonnes.

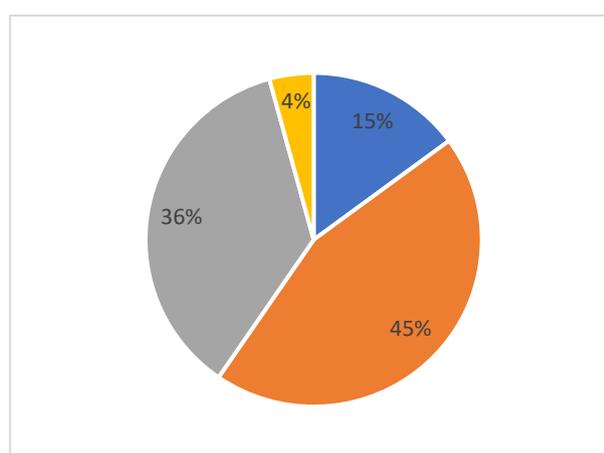
Les groupes accueillis en 2023 comptaient **en moyenne 16 caravanes** (contre 12 en 2021 et 6 en 2022). Le plus petit groupe en comptait 1 et le plus grand environ 200. La Ville de Sambreville a en effet comptabilisé l'accueil de 3 groupes de grande taille sur des terrains non dédiés (entre 24 et 200 caravanes). En excluant ces 3 séjours non officiels, la moyenne tombe à **10 caravanes**. Ce chiffre semble s'inscrire dans la tendance habituelle de ces dernières années, mais exclut sans doute les grands rassemblements qui se tiennent habituellement sur des terrains plus grands et généralement en dehors du cadre organisé par les communes.



#### b. La durée du séjour

Sur les 47 séjours comptabilisés par les villes et communes concernées par le présent rapport, la majorité (38 séjours, soit 81%) s'étendent d'une dizaine de jours à maximum trois mois, comme l'illustrent le tableau et le graphique ci-dessous. Par rapport à 2022, on **observe une plus grande proportion de courts séjours**. Si la proportion de séjours de maximum 10 jours est restée stable, la proposition de séjours de 11 à 30 jours est passée de 24 % en 2022 à 45 % en 2023. La proportion de très longs séjours (+3 mois) a également été fortement réduite (de 28% en 2022 à 4% en 2023).

Durée des séjours en jours	Nombre	%
< 11 jours	7	15%
11-30 jours	21	45%
31-90 jours	17	36%
> 90 jours	2	4%
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>



Il ressort de nos statistiques que l'année 2023 a connu en moyenne des **séjours plus courts** et **des groupes plus nombreux** par rapport à l'année précédente.

## 7. La Gestion des séjours

### a. Les difficultés de gestion de l'accueil

Dans le cadre de l'accueil de groupes sur leur territoire, cinq communes ont indiqué avoir rencontré des problèmes lors des séjours temporaires alors qu'en 2022 seules deux communes faisaient état de difficultés dans la gestion de l'accueil. Considérant par ailleurs que Verviers n'a pas accueilli de groupes en 2023, les communes de Bastogne et Wasseiges sont les seules qui n'ont pas mentionné de difficultés rencontrées dans le cadre de l'accueil des groupes.

Les problèmes rencontrés ont été les suivants :

- Occupation d'un terrain sans autorisation ou plus tôt que prévu ou un groupe plus nombreux que prévu ;
- Refus de payer la caution ;
- Annulation de dernière minute ou sans prévenir
- Déjections aux alentours du terrain (malgré la présence de toilettes mobiles ou cuve à vidanger) ;
- Dépôts de déchets sur le terrain et en dehors, abandon de véhicules ;
- Dégradation des lieux ;
- Comportement irrespectueux, grossièretés, obscénités ;
- Raccordement électrique sans autorisation ; ...

Notons que l'année 2023 a été marquée par un incident grave lors d'un séjour sur un terrain non officiel à Sambreville où l'intrusion dans une sous-station électrique a blessé grièvement 2 personnes.

Parmi les huit villes et communes bénéficiant d'un soutien régional, il y a eu des **expulsions** dans trois d'entre elles, à savoir **Charleroi** (23 expulsions en 2023, contre 11 en 2022) et **Sambreville** (1 expulsion pour 15 caravanes) et **Amay** (1 expulsion de 3 familles).

À Charleroi, le grand nombre de caravanes expulsées en 2023 fait suite à des problèmes de salubrité, de sécurité ou de tranquillité publique. Sur les autres terrains, la décision appartient au propriétaire privé. Le grand nombre de caravanes expulsées en 2023 fait suite, notamment, à une occupation de 200 caravanes sur un terrain privé.

A Sambreville, il s'est agi d'une occupation non autorisée sur le site "Samera" connu de la communauté du voyage. L'administration communale n'a pas pu négocier le séjour à cause des risques pour la sécurité des personnes, induits par les activités exercées dans le zoning commercial. Les occupants étaient en outre entrés par effraction et s'étaient illégalement raccordés aux bornes à incendie, ne permettant pas les conditions nécessaires à la lutte contre l'incendie tant pour les travailleurs du zoning que pour les groupes.

A Amay, le groupe refusait de quitter les lieux alors que la date de départ était prévue et négociée et qu'un autre groupe était attendu. La présence des 2 groupes n'était pas envisageable sur le terrain dédié à l'accueil.

L'augmentation du nombre d'expulsions opérées cette année et la nature des raisons qui ont conduit à ces décisions traduisent une pression de plus en plus forte sur les communes qui organisent l'accueil.

#### b. De bonnes pratiques

Avec l'expérience acquise au cours des années, les référents communaux ont expérimenté et instauré des bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves dans la gestion des séjours. La plus centrale et fondamentale reste le **dialogue** instauré par le référent avec les communautés, les riverains et **les collaborations qu'il développe avec les autres parties prenantes** (autres services communaux, services publics, intercommunales, services de police, etc.). L'identification de cette personne de référence par les acteurs impliqués ou concernés et la communication constante que ce référent entretient avec eux sont sans aucun doute la clé d'une gestion constructive des séjours.

Cette gestion est d'autant plus apaisée si elle s'inscrit dans un cadre clair défini dans un projet communal de séjour et que les conditions du séjour sont formalisées dans un **règlement communal**.

Les référents soulignent l'importance de leur **mission d'accompagnement** des Gens du voyage pour des questions d'ordre administratif ou psychosocial ou encore l'inscription des enfants dans des écoles de la commune. Ces bonnes pratiques visent à favoriser l'épanouissement et l'intégration des voyageurs dans la commune. Certaines communes proposent aussi des outils de communication plus généraux tels que la remise d'un feuillet présentant les différents services communaux ou une communication sur les activités et festivités locales afin de promouvoir une **intégration socioculturelle** des groupes.

D'un point de vue plus organisationnel et au vu de la forte demande de réservations de l'aire d'accueil à Charleroi, la Ville a mis en place un système de rotation pour les réservations. Ainsi un même groupe ne peut occuper l'aire d'accueil qu'une seule fois lors de la période estivale (et une fois lors de la période hivernale). De plus, la Ville n'ouvre les réservations de l'aire d'accueil pour la période hivernale qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre afin de laisser la chance au maximum de groupes de pouvoir séjourner sur le terrain.

#### 8. Conclusions et perspectives

Avec **47 séjours** comptabilisés dans les communes subventionnées, l'année 2023 a permis d'observer une reprise de l'accueil à son niveau pré-Covid. Comme précédemment évoqué, ce chiffre ne permet pas de rendre compte de façon exhaustive de l'accueil des Gens du voyage organisé sur le territoire wallon, ni de l'ampleur du travail effectué par les référents communaux subventionnés, et ce pour plusieurs raisons :

- Les séjours comptabilisés ne concernent que l'accueil organisé dans les communes subventionnées. Ce rapport ne comptabilise pas les séjours organisés par la Ville de Namur sur son terrain aménagé, mais qui ne sollicite pas la subvention régionale. Il ne permet pas non plus de rendre compte de l'ensemble des séjours officiels et/ou tolérés qui ont lieu dans d'autres communes wallonnes.

- Les communes rendent compte d'un nombre important de réservations qui sont suivies d'annulations, ou même de cas de figure où les groupes ne se présentent pas. Ces séjours annulés parfois à la dernière minute, en plus de pénaliser les autres groupes en recherche de terrain induisent une charge de travail pour les référents qui est invisible dans ce rapport.
- Enfin, il faut souligner la répartition très asymétrique des séjours sur le territoire wallon. La Ville de Charleroi par exemple explique connaître une pression constante sur son aire d'accueil et ne pas pouvoir répondre au grand nombre de demandes reçues, tandis que d'autres communes disposant d'une aire d'accueil n'ont pas accueilli de groupe en 2023.

De manière générale, les communes subventionnées regrettent la diminution du nombre de communes qui organisent l'accueil et le **manque de terrains disponibles**. Cette situation amène les groupes à se diriger vers les quelques communes qui accueillent et fait reposer la gestion de l'accueil sur les épaules de ces quelques communes volontaires. Les structures actuelles ne permettent pas non plus de répondre au défi de l'accueil de **très grands groupes** (+ de 100 caravanes) qui ne peuvent être accueillis sur les aires d'accueil officielles. Les communes préconisent donc la mise en place d'aires de grand passage organisée, faute de quoi ces grands groupes continueront à s'installer sur des parcelles sans autorisation.

Enfin, dans ce contexte compliqué, les référents attirent l'attention sur la **multiplication des comportements irrespectueux ou agressifs** de la part de certains groupes qui compliquent la gestion de l'accueil.

Bien que le dispositif régional permette de soutenir les communes dans l'organisation de l'accueil, certaines regrettent que le montant accordé (30.000,00 EUR indexés) ne couvre pas la totalité des sommes engagées par la commune pour organiser l'accueil qu'il s'agisse du temps de travail du référent ou de petits travaux d'aménagements du terrain que les communes doivent opérer sur fonds propres.

L'appel à projets du Gouvernement wallon de 2021 en matière **d'infrastructures pour l'accueil des Gens du voyage** entendait répondre à ce défi du manque de terrain aménagés disponibles. En 2023, 4 communes (Amay, Bastogne, Charleroi et Sambreville) bénéficiaient d'une subvention de 625.000 € pour mener à bien ces travaux d'infrastructures. Les projets ont souffert de nombreuses difficultés de mise en œuvre dont de la hausse des coûts, l'opposition des riverains, ou un refus de permis d'urbanisme. Aucune de ces communes n'a pu mettre en œuvre son projet dans le délai prévu par l'arrêté (36 mois). Il apparaît donc urgent de tirer les leçons de cet insuccès afin de continuer à améliorer les conditions d'accueil des groupes sur le territoire et contribuer **une politique d'accueil sereine et constructive en Wallonie** qui permette de répondre non seulement aux obligations internationales, mais également aux besoins des communautés du voyage et des communes engagées dans un projet d'accueil.